



## AVIS AUX CITOYENS

### Nouvelles heures d'ouverture | Hôtel de Ville

Considérant le nouvel horaire de 32,5 heures du personnel administratif, selon la convention collective 2019-2023 nouvellement signée, et dans un souci de bien servir les citoyens, le Conseil municipal a décrété, à compter de janvier 2020, de nouvelles heures d'ouverture pour la réception de l'Hôtel de Ville :

- **Lundi** : 9h00-12h00 | 13h30-16h30
- **Mardi** : 9h00-12h00 | 13h30-16h30
- **Mercredi** : 9h00-12h00 | 13h30-16h30
- **Jeudi** : 9h00-12h00 | 13h30-18h00
- **Vendredi** : 9h00-12h00

Le Conseil municipal est persuadé que la période d'ouverture tardive de la réception de l'Hôtel de ville, le jeudi, saura répondre à des besoins exprimés par de nombreux citoyens et compensera assurément pour la période de fermeture du vendredi après-midi, qui demeurerait une plage horaire très peu achalandée tout au long de l'année.

À noter qu'il est toujours possible de planifier un rendez-vous en dehors des heures normales d'ouverture avec la direction générale ou un autre employé de la Ville, sur rendez-vous, selon les disponibilités de ces derniers.

Donné à Portneuf, le jeudi 12 décembre 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Gingras', is written over a faint circular stamp.

Mathieu Gingras, directeur général